

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à l'Espace Saint-Gobain de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Madame Valérie LACROUTE, Présidente, en session ordinaire.

Présents : (33)

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING: Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS (2)

BOULANCOURT : Monsieur Eric JAIRE (1)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Christophe CHAMOREAU (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

CHEVRAINVILLIERS : Monsieur Benoît OUDIN (1)

FAY LES NEMOURS : Monsieur Christian PEUTOT (1)

FROMONT : Monsieur François ROISNEAU (1)

GREZ-SUR-LOING: Monsieur Jacques BEDOSSA, Madame Véronique GABORIT (2)

GUERCHEVILLE : Monsieur Didier LALOUE représentant Monsieur Gilles AUGÉ (1)

MONCOURT-FROMONVILLE : Monsieur Maxime LABELLE, Monsieur Daniel MARTINEZ (2)

NANTEAU-SUR-ESSONNE : Monsieur Olivier MAUXION (1)

NEMOURS : Monsieur Volkan ALGUL, Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY, Monsieur Bernard COZIC, Monsieur Gilles KINDERF, Madame Elodie LABE, Madame Valérie LACROUTE, Madame Florence MARCANDELLA, Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Monsieur Philippe ROUX, Madame Charlotte VAILLOT (10)

ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN (1)

RUMONT : Monsieur Patrice BARBAUD (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Madame Sophie BORDAT, Madame Dominique HERBLINE, Monsieur Bruno LANDAIS, Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS (4)

VILLIERS SOUS GREZ : Monsieur Thierry MASSON (1)

Pouvoirs : (12)

Monsieur Fabrice JEULIN donne pouvoir à Monsieur Maxime LABELLE

Monsieur Vincent MEVEL donne pouvoir à Monsieur Alain POURSIN

Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN donne pouvoir à Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY

Madame Annie DURIEUX donne pouvoir à Madame Valérie LACROUTE

Monsieur Ziraute BOUHENNICHA donne pouvoir à Madame Valérie LACROUTE

Monsieur Daniel CATALAN donne pouvoir à Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY

Monsieur Nicolas PAOLILLO donne pouvoir à Madame Charlotte VAILLOT

Madame Kheira MERABET donne pouvoir à Madame Elodie LABE

Monsieur Eric DALMAYRAC donne pouvoir à Monsieur Bruno LANDAIS

Monsieur Sébastien DETEIX donne pouvoir à Monsieur Bruno LANDAIS

Madame Cendrine REDONDO donne pouvoir à Madame Sophie BORDAT

Madame Elisabeth SARTORI donne pouvoir à Madame Sophie BORDAT

Absents et excusés : (4)

Messieurs Jean-Luc RACINET, Christian BRUNET, Aboudou ZAABAY et Madame Anne-Marie MARCHAND

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Madame Valérie LACROUTE, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve le point suivant :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31 MARS 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la réunion publique du 31 mars 2022 annexé au présent acte.

2. ELECTION DE NOUVEAUX VICE-PRESIDENT

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Vu la délibération n°2020-45 du 8 juillet 2020 portant élection des vice-présidents de la Communauté de communes du Pays de Nemours,

Vu la délibération n°2020-44 du 8 juillet 2020 fixant à 14 le nombre de Vice-Présidents.

Considérant que suite à l'élection de nouveaux maires sur certaines communes de la Communauté de communes du Pays de Nemours il convient de procéder à l'élection de nouveaux vice-présidents,

Le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 13^{ème} Vice-président :

40 suffrages obtenus pour Monsieur Maxime LABELLE

Pour le poste de 14^{ème} Vice-président :

40 suffrages obtenus pour Monsieur Fabrice JEULIN

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

- Monsieur Maxime LABELLE est élu 13^{ème} Vice-Président
- Monsieur Fabrice JEULIN est élu 14^{ème} Vice-Président

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de Vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé.

3. ACTUALISATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du 23 juillet 2020 créant les commissions communautaires et les délibérations du 3 septembre 2020 désignant les représentants de la CCPN dans les organismes extérieurs.

Considérant que certaines communes ont souhaité modifier les représentants pour leur commune, il est nécessaire de procéder à l'actualisation de ces désignations.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'actualisation de ces désignations suite aux décisions des communes.

Considérant que les organismes concernés par cette actualisation sont les suivants :

- **Commission Solidarité Territoriale**

- ⇒ **Darvault** : Titulaire : Catherine GAUTREAU (poste vacant)
- ⇒ **Nanteau-sur-Essonne** : Suppléant : François RATIER (remplace Julie ROUX)

- **Commission Aménagement de l'espace**

- ⇒ **Darvault** :
Titulaire : Fabrice JEULIN (remplace Didier CHASSAIN)
Suppléant : Frédéric DEMASSON (remplace Fabrice JEULIN)
- ⇒ **Grez sur Loing** : Suppléant : Patrick MOUROT (poste vacant)
- ⇒ **Nemours** : Titulaires : Philippe ROUX et Gilles KINDERF (remplacent Ziraute BOUHENNICHA et Nicolas PAOLILLO)

- **Commission Tourisme**

- ⇒ **Nemours** : Titulaire : Florence MARCANDELLA (remplace Kheira MERABET)

- **Commission Environnement (PCAET)**

- ⇒ **Moncourt-Fromonville** : Titulaire : Aurélie COCU (remplace Gaëlle VINCENT)

- **Commission Mutualisation et Finances**

- ⇒ **Nemours** : Titulaire : Paule QUINTON (remplace Gilles KINDERF)

- **Groupe de travail Complexe sportif et de loisirs**

- ⇒ **Nanteau-sur-Essonne** : Suppléant : François RATIER (remplace Julie ROUX)

- **SMEP**

- ⇒ **Darvault** :
Titulaire : Cyril BRY (remplace Armando RAPOSO)
Suppléant : Frédéric DEMASSON (remplace Cyril BRY)

Syndicat des collègues

- ⇒ **Darvault** : Titulaire : Fabrice JEULIN (remplace Didier CHASSAIN)

- **Syndicat des Transports**

- ⇒ **Darvault :**

Titulaires : Fabrice JEULIN et Eric BROCHON (remplacent Didier CHASSAIN et Fabrice JEULIN)
Suppléant : Cyril BRY (remplace Eric BROCHON)

- **CLECT**

- ⇒ **Darvault :**

Titulaire : Fabrice JEULIN (remplace Didier CHASSAIN)
Suppléant : Frédéric DEMASSON (poste vacant)

Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DESIGNE au sein du :

- **Commission Solidarité Territoriale**

- ⇒ **Darvault :** Titulaire : Catherine GAUTREAU (poste vacant)
- ⇒ **Nanteau-sur-Essonne :** Suppléant : François RATIER (remplace Julie ROUX)

- **Commission Aménagement de l'espace**

- ⇒ **Darvault :**
Titulaire : Fabrice JEULIN (remplace Didier CHASSAIN)
Suppléant : Frédéric DEMASSON (remplace Fabrice JEULIN)
- ⇒ **Grez sur Loing :** Suppléant : Patrick MOUROT (poste vacant)
- ⇒ **Nemours :** Titulaires : Philippe ROUX et Gilles KINDERF (remplacent Ziraute BOUHENNICHA et Nicolas PAOLILLO)

- **Commission Tourisme**

- ⇒ **Nemours :** Titulaire : Florence MARCANDELLA (remplace Kheira MERABET)

- **Commission Environnement (PCAET)**

- ⇒ **Moncourt-Fromonville :** Titulaire : Aurélie COCU (remplace Gaëlle VINCENT)

- **Commission Mutualisation et Finances**

- ⇒ **Nemours :** Titulaire : Paule QUINTON (remplace Gilles KINDERF)

Groupe de travail Complexe sportif et de loisirs

- ⇒ **Nanteau-sur-Essonne :** Suppléant : François RATIER (remplace Julie ROUX)

- **SMEP**

- ⇒ **Darvault :**

Titulaire : Cyril BRY (remplace Armando RAPOSO)
Suppléant : Frédéric DEMASSON (remplace Cyril BRY)

- **Syndicat des Collèges**

- ⇒ **Darvault :** Titulaire : Fabrice JEULIN (remplace Didier CHASSAIN)

- **Syndicat des Transports**

- ⇒ **Darvault :**

- Titulaires : Fabrice JEULIN et Eric BROCHON (remplacent Didier CHASSAIN et Fabrice JEULIN)
 - Suppléant : Cyril BRY (remplace Eric BROCHON)

- **CLECT**

- ⇒ **Darvault :**

- Titulaire : Fabrice JEULIN (remplace Didier CHASSAIN)
 - Suppléant : Frédéric DEMASSON (poste vacant)

4. FONDS DE CONCOURS 2022 – AMPONVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-6,

Considérant que dans le cadre de sa volonté de renforcer sur son territoire la solidarité entre les communes, la Communauté de communes du Pays de Nemours a mis en place un fonds de concours d'aide à l'investissement, doté d'une enveloppe financière de 50 000€ pour l'exercice 2022.

Considérant que par envoi du 3 avril 2022, adressé à Madame la Présidente, la commune d'Amponville a sollicité la mobilisation de ce fonds de concours, pour l'acquisition d'un tracteur, pour un montant de 14 166,70€ HT.

Considérant que la participation demandée à la Communauté de communes du Pays de Nemours serait de 5 000€ et a fait l'objet d'un avis favorable du groupe d'analyse des demandes.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 5 000€ à la commune d'Amponville, pour l'acquisition d'un tracteur et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

5. FONDS DE CONCOURS 2022 – GUERCHEVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-6,

Considérant que dans le cadre de sa volonté de renforcer sur son territoire la solidarité entre les communes, la Communauté de communes du Pays de Nemours a mis en place un fonds de concours d'aide à l'investissement, doté d'une enveloppe financière de 50 000€ pour l'exercice 2022.

Considérant que par envoi du 24 mars 2022, adressé à Madame la Présidente, la commune de Guercheville a sollicité la mobilisation de ce fonds de concours, pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée, pour un montant de 5 025€ HT.

Considérant que la participation demandée à la Communauté de communes du Pays de Nemours serait de 2 512,50€ et a fait l'objet d'un avis favorable du groupe d'analyse des demandes.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 2 512,50€ à la commune de Guercheville, pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

6. FONDS DE CONCOURS 2022 – RUMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-6,

Considérant que dans le cadre de sa volonté de renforcer sur son territoire la solidarité entre les communes, la Communauté de communes du Pays de Nemours a mis en place un fonds de concours d'aide à l'investissement, doté d'une enveloppe financière de 50 000€ pour l'exercice 2022.

Considérant que par envoi du 12 mai 2022, adressé à Madame la Présidente, la commune de Rumont a sollicité la mobilisation de ce fonds de concours, pour la modernisation de son éclairage public, pour un montant de 55 225,43€ HT.

Considérant que la participation demandée à la Communauté de communes du Pays de Nemours serait de 5 000€ et a fait l'objet d'un avis favorable du groupe d'analyse des demandes.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 5 000€ à la commune de Rumont, pour la modernisation de son éclairage public et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

7. FONDS DE CONCOURS 2022 – BURCY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-6,

Considérant que dans le cadre de sa volonté de renforcer sur son territoire la solidarité entre les communes, la Communauté de communes du Pays de Nemours a mis en place un fonds de concours d'aide à l'investissement, doté d'une enveloppe financière de 50 000€ pour l'exercice 2022.

Considérant que par envoi du 18 mai 2022, adressé à Madame la Présidente, la commune de Burcy a sollicité la mobilisation de ce fonds de concours, pour l'acquisition d'une cuve de stockage et la modernisation de son éclairage public, pour un montant de 22 181,95€ HT.

Considérant que la participation demandée à la Communauté de communes du Pays de Nemours serait de 2 693,80€ et a fait l'objet d'un avis favorable du groupe d'analyse des demandes.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 2 693,80€ à la commune de Burcy, pour l'acquisition d'une cuve de stockage et la modernisation de son éclairage public et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

8. FONDS DE CONCOURS 2022 – CHEVRAINVILLIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-6,

Considérant que dans le cadre de sa volonté de renforcer sur son territoire la solidarité entre les communes, la Communauté de communes du Pays de Nemours a mis en place un fonds de concours d'aide à l'investissement, doté d'une enveloppe financière de 50 000€ pour l'exercice 2022.

Considérant que par envoi du 19 mai 2022, adressé à Madame la Présidente, la commune de Chevrainvilliers a sollicité la mobilisation de ce fonds de concours, pour l'acquisition de mobilier urbain, pour un montant de 8 953, 59€ HT.

Considérant que la participation demandée à la Communauté de communes du Pays de Nemours serait de 4 476,80€ et a fait l'objet d'un avis favorable du groupe d'analyse des demandes.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 4 476,80€ à la commune de Chevrainvilliers, pour l'acquisition de mobilier urbain et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'un agent de la Communauté de communes peut prétendre à un avancement de grade.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de créer le poste suivant :

- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Et de supprimer le poste suivant :

- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

10. SOCIETE ANONYME DE COORDINATION PLURIAL : AUTORISATION A L'OPH VAL DU LOING HABITAT A SOUSCRIRE AU CAPITAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-26 du 31 mars dernier, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de l'adhésion de l'OPH Val du Loing Habitat (2 600 logements) à la Société Anonyme de Coordination (SAC) constituée par le groupe PLURIAL (55 900 logements).

Considérant que l'adhésion à la SAC s'effectue au moyen d'une prise de participation au capital, en fonction du nombre de logements de l'OPH Val du Loing Habitat au regard du nombre total de logements de la SAC à ce jour.

Considérant que l'OPH Val du Loing Habitat doit participer au capital à hauteur de 4.51%, soit 36 000€, étant précisé que le pacte d'actionnaires sera signé le 28 juin prochain.

Considérant que les membres du Conseil Communautaire sont appelés à autoriser l'OPH Val du Loing Habitat à souscrire au capital de la SAC Plurial à hauteur de 4.51%, soit 36 000€.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE l'OPH Val du Loing Habitat à souscrire au capital de la SAC Plurial à hauteur de 4.51%, soit 36 000€.

AUTORISE la Présidente à signer tous documents à cet effet.

11. SOCIETE ANONYME DE COORDINATION PLURIAL : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-26 du 31 mars dernier, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de l'adhésion de l'OPH Val du Loing Habitat (2 600 logements) à la Société Anonyme de Coordination (SAC) constituée par le groupe PLURIAL (55 900 logements).

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes du Pays de Nemours qui sera appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration (CA) de la SAC, étant précisé que Claude JAMET est de fait intégré au sein du CA de la SAC en sa qualité de Président de l'OPH Val du Loing Habitat.

Considérant que les membres du Conseil Communautaire sont appelés à désigner un représentant afin de siéger au Conseil d'Administration de la SAC.

Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DESIGNE Monsieur Bernard COZIC en tant que représentant au sein du Conseil d'Administration (CA) de la SAC.

- Communication des décisions
- Affaires en cours – Tour de table des Vice-présidents

Après épuisement des questions et informations diverses, la séance est levée à 21h35.